

Informations techniques

Votre n° de contrat : 1208774 E Facture n° 1003842648

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par	Date du relevé	Consommation par compteur	Volume consommé	Acompte à déduire	Volume facturé
D07LA465285	015 mm	986	1051	Télélevé	29/04/2019	65 m ³	65 m ³		65 m ³

Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m ³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ Production et distribution de l'eau					
Abonnement (Part Eau du Grand Lyon)	6	2,6977	16,19	5,50	
Abonnement (Part Métropole de Lyon)	6	0,7375	4,43	5,50	
Consommation (Part Eau du Grand Lyon) du 07/11/18 au 31/12/18	21	0,8077	16,96	5,50	
Consommation (Part Eau du Grand Lyon) du 01/01/19 au 29/04/19	44	0,8093	35,61	5,50	
Consommation (Part Métropole de Lyon) du 07/11/18 au 31/12/18	21	0,2187	4,59	5,50	
Consommation (Part Métropole de Lyon) du 01/01/19 au 29/04/19	44	0,2212	9,73	5,50	
<i>Sous-total H.T : production et distribution de l'eau</i>			87,51		92,32
■ Collecte et/ou traitement des eaux usées					
Assainissement collectif (Métropole de Lyon) du 07/11/18 au 31/12/18	21	1,0150	21,32	10,00	
Assainissement collectif (Métropole de Lyon) du 01/01/19 au 29/04/19	44	1,0254	45,12	10,00	
<i>Sous-total H.T : collecte et/ou traitement des eaux usées</i>			66,44		73,08
■ Organismes publics					
Voies navigables de France - eau	65	0,0058	0,38	5,50	
Voies navigables de France - assainissement	65	0,0273	1,77	10,00	
Pollution de l'eau (agence de l'eau)	65	0,2700	17,55	5,50	
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	65	0,1500	9,75	10,00	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	65	0,0599	3,89	5,50	
<i>Sous-total H.T : organismes publics</i>			33,34		35,70
Total général : 187,29 € HT			187,29		201,10
Montant HT 109,33 € TVA (5,5 %) : 6,01 €					
Montant HT 77,96 € TVA (10,0 %) : 7,80 €					
				Solde antérieur	-220,17
				Solde à ce jour	-19,07

Il ne sera pas appliquée d'escampte. TVA acquittée sur les débits. Tout retard de paiement expose à des pénalités : pour les professionnels, au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 4 € TTC ; pour les particuliers, une pénalité de 4 € TTC sera appliquée. Indépendamment de cette pénalité, peuvent s'ajouter les frais de commission de rejet de paiements impayés qui seraient facturés par les établissements bancaires au distributeur d'eau. La durée de conservation des factures est de 4 ans minimum.

Pour votre information



Production, distribution et service client

La société Eau du Grand Lyon, sous l'autorité de la Métropole de Lyon, préleve l'eau dans la nappe phréatique, assure sa distribution et les relations avec les usagers.

Assainissement des eaux usées

La Métropole de Lyon assure la collecte et la dépollution des eaux usées. Elle est responsable de la qualité des rejets au milieu naturel.

Organismes publics

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'État qui a pour missions de contribuer à améliorer la gestion de l'eau, de lutter contre sa pollution et de protéger les milieux aquatiques. Voies Navigables de France est un établissement de l'État qui assure des missions liées à l'entretien et au développement des fleuves et rivières navigables.

Votre paiement

Votre prélèvement Automatique

Comment faire pour...

- Communiquer un changement de vos coordonnées bancaires ?
- Nous signaler une opposition à un prélèvement automatique ?
- Suspendre le prélèvement automatique ?

Rendez-vous dans votre espace client sécurisé sur eaudugrandlyon.com ou contactez un conseiller clientèle par téléphone

Tout abonné ayant obtenu une aide pour le paiement de sa facture d'eau ou d'assainissement, de la part du fonds de solidarité pour le logement ou de son centre communal d'action sociale, au cours des douze derniers mois précédant la date limite de paiement d'une facture ayant généré des frais de rejet de paiement, doit en informer le service d'eau et lui transmettre une copie des éléments justificatifs afin d'obtenir l'exonération de ces frais.